

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1°) Application des conditions générales de vente

Applicable sur l'ensemble des livraisons effectuées en France Métropolitaine. Le fait de passer une commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes Conditions Générales de Ventes et ce, à l'exclusion de tous autres documents. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de LEDUC-LUBOT.SAS, prévaloir sur les Conditions Générales de Vente.

Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à LEDUC-LUBOT.SAS quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que LEDUC-LUBOT.SAS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes dispositions ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

2°) Commandes et confirmations

Les commandes reçues par LEDUC-LUBOT.SAS, sous quelque forme que ce soit (Fax, bon de commande, commande téléphonique ou transmise par un représentant) ne deviennent définitives qu'après acceptation par notre siège. L'acceptation par LEDUC-LUBOT.SAS peut résulter de l'expédition des produits.

Toute vente, même confirmée, n'engage les vendeurs que contre les bonnes références, à défaut desquelles ils se réservent le droit d'annuler la vente ou d'exiger le paiement avant le départ, même en cas de stipulation contraire.

3°) Modification de la commande

Toute modification ou résolution de commande demandée par le Client ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit 3 jours avant l'expédition des produits.

4°) Garantie

4.1 - Semences

Les semences soumises au contrôle réglementaire, ont reçu le certificat délivré par le Service Officiel de Contrôle et de la Certification (S.O.C.). Les semences sont livrées conformément aux prescriptions des décrets et règlements en vigueur. Elles sont saines, loyales et marchandes.

4.2 - Produits chimiques, phytosanitaires et Jardins

Tout usage de nos marchandises pour un but différent de celui pour lequel elles ont été fabriquées, ou contrairement aux prescriptions de mise en œuvre, dégage entièrement notre responsabilité. Il est de même en cas de modification des marchandises par des tiers ou en cas d'altération du fait des conditions déficientes de stockage, transport, manutention.

Les doses et mode d'emploi figurant sur les notices sont donnés à titre indicatif dans des conditions normales et générales d'application, l'utilisateur doit donc s'assurer lui-même de la compatibilité du produit avec l'usage qu'il désire en faire. Il est indispensable de se reporter aux étiquettes des produits et aux dernières éditions des notices d'emploi avant traitement.

En tout état de cause, la responsabilité de LEDUC-LUBOT.SAS est limitée au remplacement du produit dont il aura été prouvé qu'il était défectueux.

5°) Délai de Livraison

5.1 - Semences

L'époque à laquelle les semences sont susceptibles d'être livrées étant essentiellement fonction des conditions climatiques qui accompagnent la récolte ou leur réception, les dates de livraison que pourraient porter les commandes n'engagent pas le vendeur et ne sont considérées qu'à titre d'indication.

Les commandes seront néanmoins satisfaites le plus rapidement possible.

5.2 - Produits chimiques, phytosanitaires et Jardins

Nos livraisons sont faites en fonction de nos disponibilités. Sauf convention expresse, nos délais de livraisons ne sont donnés qu'à titre indicatif. Le Client ne pourra se prévaloir d'un retard pour annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer une indemnité. Si le Client, après mise en demeure, ne prend pas livraison de la marchandise, nous pourrions, sans préjudice de dommages et intérêts, exiger l'exécution du contrat ou considérer la vente comme résolue de plein droit, les acomptes nous restant acquis. En cas de livraisons successives, le défaut ou l'insuffisance d'une livraison est sans incidence sur les autres livraisons.

6°) Expédition - Livraison

6.1 - Semences

Les marchandises sont vendues et reconnues «départ» ; elles voyagent selon l'usage et la loi, aux risques et périls du destinataire, même lorsque l'expédition a été faite en port payé. La responsabilité du vendeur cessant lors de la remise des marchandises aux transporteurs, les Clients devront donc vérifier l'état, la quantité et le poids des marchandises reçues et faire aux transporteurs, dans les formes légales, toutes réserves et toutes demandes d'indemnité pour retard, manquants ou avaries des marchandises ou des emballages.

6.2 - Produits chimiques, phytosanitaires et Jardins

Nos marchandises sont vendues «franco de port» en France Métropolitaine pour toute commande d'un montant minimum tel que précisé dans nos conditions commerciales de vente. Toute commande inférieure à ce montant donne lieu à la facturation d'une somme forfaitaire conformément aux conditions commerciales de vente, destinée à couvrir tout ou partie des frais administratifs, logistique et de transport.

Si l'envoi «franco de port» met à la charge de LEDUC-LUBOT S.A.S le paiement des frais de transport, il n'en exclut pas moins toute notion de «transfert des risques».

Le Client est tenu de s'assurer des quantités et qualité de la livraison. Les réclamations doivent être faites au moment de la livraison sur les documents

du transporteur et, dans tous les cas, confirmées à LEDUC-LUBOT.SAS par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours qui suivent la réception de marchandises (non compris les jours fériés). Passé ce délai les réclamations ne seront plus prises en compte.

7°) Réserve de Propriété

LEDUC-LUBOT.SAS se réserve expressément la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix facturé au Client.

En cas d'incident de paiement, c'est-à-dire de non-paiement partiel ou total d'une facture à son échéance, lié ou non à la mise en redressement ou en liquidation judiciaire du Client, LEDUC-LUBOT.SAS se réserve la possibilité d'exiger, à la première demande et sans mise en demeure préalable, la restitution des marchandises livrées, quel que soit le lieu où elles se trouvent et ce, aux frais et risques de Client.

En conséquence, le Client s'interdit de concéder à des tiers tous droits susceptibles de porter atteinte à l'exercice de cette clause.

L'application de la clause de réserve de propriété est sans effet sur le transfert des risques, qui reste à la charge exclusive du Client dès le chargement des marchandises.

Le Client devra, à la première demande de LEDUC-LUBOT.SAS, justifier de la souscription d'une ou plusieurs police(s) d'assurances, pour couvrir les risques de transport, de dommages ou de responsabilités que les marchandises sont susceptibles de subir ou d'occasionner, et du paiement des primes s'y afférant.

8°) Retour de marchandises

D'une façon générale, aucune reprise de marchandise ne peut être faite.

Si néanmoins, par dérogation exceptionnelle à cette règle, un retour de marchandises était accordé pour des raisons commerciales ou autres, l'acceptation devra obligatoirement être donnée préalablement au retour des marchandises et par écrit.

Nos chauffeurs n'étant pas habilités à décider eux-mêmes, toutes marchandises retournées sans cet accord ne donnera lieu ni à l'établissement d'un avoir, ni à remplacement ni à remise en conformité.

Les frais et les risques de retour sont à la charge du Client.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées auprès de LEDUC-LUBOT.SAS par écrit dans les 8 jours de l'arrivée des produits.

Passé ce délai, aucune réclamation pour vice apparent ou non-conformité à la commande ne sera acceptée. Il appartient au Client de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser à LEDUC-LUBOT.SAS toute facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin. Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord préalable formel entre LEDUC-LUBOT.SAS et le Client.

Tout produit retourné sans cet accord ne donnera lieu ni à établissement d'un avoir, ni à remplacement ni à remise en conformité.

Tout retour accepté par LEDUC-LUBOT.SAS, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés dans les conditions énoncées ci-dessus, entraînera soit leur remplacement gratuit par des produits identiques ou équivalents en qualité, soit l'établissement

d'un avoir qui est porté au crédit du compte du Client dans nos livres, à l'exception des frais de transport, soit la remise en conformité des produits, au choix de LEDUC-LUBOT.SAS à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages-intérêts.

9°) Cas de force majeure

LEDUC-LUBOT.SAS se réserve la possibilité de suspendre ou de résilier en tout ou partie les conventions conclues et ce, sans indemnité ou autre recours, en cas de force majeure tels que, sans que cette liste soit exhaustive : inondation, incendie, grève, lock-out, interruption des systèmes informatiques et de télécommunication, casse de machines, gelées, manque de matières premières survenant dans l'usine de production ou dans les industries dont LEDUC-LUBOT.SAS dépend.

10°) Responsabilité

10.1 - Semences

Conformément aux règles et usages professionnels, nationaux et internationaux, des graines de semences, et à défaut d'accord entre les parties, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucun cas, et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique ou de faculté germinative, dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises. Les commandes de semences sont enregistrées sous réserve d'une récolte normale de semences de bonne germination et de bon aspect. En cas de récolte peu abondante, le vendeur se réserve le droit de livrer les commandes reçues au prorata de ses disponibilités. L'absence totale de récolte décharge le vendeur de l'obligation de livrer les commandes.

10.2 - Produits chimiques, phytosanitaires et Jardins

LEDUC-LUBOT.SAS ne peut être tenue pour responsable, tant vis-à-vis de son Client que de tout tiers, de tout dommage direct ou indirect, quelle qu'en soit la nature (tels que préjudice ou trouble commercial, perte de clientèle, perte de bénéfice) résultant de tout défaut ou retard de livraison, ou causé directement ou indirectement par l'utilisation des produits ou le fonctionnement du matériel, pour quelque cause que ce soit, ou consécutif aux conseils techniques dont LEDUC-LUBOT.SAS pourrait donner gracieusement au Client.

11°) Réclamations

11.1 - Semences

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 12 jours suivants l'arrivée de la marchandise. Toute récla-

mation portant sur l'authenticité et la pureté variétale devra être faite dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la date de livraison.

11.2 - Produits chimiques, phytosanitaires et Jardins

L'absence de réserve, lors de la réception de la marchandise par le Client ou son représentant éteint toute réclamation relative aux défauts apparents.

Si le Client n'a pas procédé au contrôle de la qualité de la marchandise dans un délai de 8 jours ou si, l'ayant fait, il a mis en œuvre ou cédé la dite marchandise, nous ne pourrions être responsables des dommages pouvant résulter de son utilisation.

Dans l'hypothèse où la marchandise ne serait pas utilisée pour un usage ou selon un procédé habituellement admis pour des produits de même type ou pour un usage que nous aurions expressément accepté, aucune réclamation ne sera recevable.

Dès lors que le Client nous aura adressé sa réclamation dans un délai de 8 jours, nous nous obligerons à rembourser ou à remplacer, à notre convenance, toute marchandise que nous aurons reconnue non conforme ou atteinte d'un vice caché, à l'exclusion de tous dommages et intérêts

12°) Clause résolutoire

L'inexécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations et notamment le non paiement du prix à son échéance, entraînera la résolution de plein droit de la vente à moins que LEDUC-LUBOT.SAS ne préfère en poursuivre l'exécution forcée.

En cas de résolution de la vente, le Client sera tenu de restituer à ses frais et sans délai les produits vendus.

13°) Prix

Tous nos prix s'entendent hors taxes (T.V.A en sus).

Nos ventes sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au jour de la commande, sauf stipulation écrite contraire. Les règlements à la commande sont versés à titre d'acompte sur le prix définitif et n'ouvrent pas à l'acheteur la faculté de se dédire moyennant l'abandon de l'acompte versé. Nos ventes s'entendent pour régimes des taxes et tarification en vigueur. Toute aggravation des frais de transport, taxes d'importation, droits de douane, taxes et impôts quelconques, survenue après la conclusion d'un marché sera supportée par l'acheteur qui bénéficiera des réductions de même nature.

14°) Paiement

Toutes nos factures s'entendent pour paiement à 30 jours de l'expédition par LCR directe.

A défaut d'accord particulier, aucun escompte n'est concédé. Dans le cadre d'un accord particulier, le règlement comptant s'effectuera à la date d'échéance par autorisation de prélèvement concédé par le Client. Le taux d'escompte sera revalorisé chaque année.

Conformément à l'article L 441-6 du code de commerce, en cas de retard de paiement, quelle qu'en soit la nature (traite, chèque ou virement bancaire), des pénalités de retard calculées sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 12% ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros seront exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire. En cas d'impayé, nous nous réservons le droit de suspendre toutes les commandes en cours, qui n'auraient pas encore été exécutées, et ce dans l'attente du paiement intégral des factures échues, et sans que la responsabilité de LEDUC-LUBOT.SAS puisse être engagée à ce titre.

Les conditions financières sont soumises à l'approbation de notre service financier. Nous nous réservons le droit à tout moment, au vu des informations financières ou des retards de paiement constatés, de reconsidérer les conditions de paiement que nous aurions consenties, en exigeant des garanties et/ou des modalités de paiement telles que paiement comptant ou avant livraison.

15°) Facturation

La date de sortie d'entrepôt des produits est à la fois la date d'émission de la facture et le point de départ de la date d'exigibilité du paiement.

16°) Juridiction

Elle sera, dans tous les cas, celle du siège du vendeur, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Les ventes conclues avec LEDUC-LUBOT.SAS sont régies par la loi française.

17°) Responsabilité des prix

Le Client est seul responsable de la fixation et de la publicité de ses prix de vente dans le cadre de la réglementation en vigueur.

18°) Validité du catalogue

Quel que soit le soin que nous apportons à la confection du catalogue, des erreurs peuvent s'y glisser dont le Client ne saurait se prévaloir à notre encontre dès lors que la rectification sera portée sur l'accusé de réception de commande.

19°) Rappel

Le transport et le stockage des produits chimiques et phytosanitaires doivent être réalisés en respectant scrupuleusement la réglementation en vigueur et tout particulièrement :

- En matière de transport : les règles nationales et internationales applicables au transport des matières dangereuses telles qu'elles résultent notamment de l'ADR, du RID, l'IMDG et l'IATA.

- En matière de stockage : la loi du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi que les textes d'applications subséquents.